

Projet de Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

(à approuver lors d'une prochaine réunion)

Du 13 Mars 2025

Membres présents : 8

Membres excusés : 2 FARNY Maud (procuration à BILLOD-MOREL Christian) , SIMONIN Thierry (procuration à ANDRÉ Joël)

Membre absent : 0

- ORDRE DU JOUR :**
- *Approbation du Compte-rendu du 06 Février 2025*
 - *Vote des Comptes Financiers Uniques 2024*
 - *Vote des budgets 2025*
 - *Fongibilité des crédits*
 - *Vote des taux – impôts locaux 2025*
 - *Tarif Eau et point sur le transfert de la compétence Eau*
 - *Ouverture d'un poste d'Attaché territorial*
 - *Affaires diverses*
 - *Devis sono Eglise*
 - *Vente de bois entre habitants*
 - *Divers*

1. Approbation du compte rendu du 06 Février 2025

Aucune observation, le compte-rendu du 06 Février 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Vote des Comptes Financiers Uniques 2024

Monsieur le maire rappelle que le CFU remplace désormais le Compte administratif (compte de la collectivité) et le Compte de Gestion (compte du trésorier).

Monsieur le maire présente les résultats budgétaires 2024 et les affectations des résultats sur les budgets 2025, à savoir :

EAU Déficit de fonctionnement de 2815.33 €
Excédent d'investissement de 6 844.53 €

BOIS Excédent de fonctionnement de 178 021.30 €
Excédent d'investissement de 5 623.28 €

COMMUNE Excédent de fonctionnement de 72 053.88 €
Déficit d'investissement de 102 564.79 €

Ce déficit sera comblé en partie par le versement de l'excédent de fonctionnement en investissement.

3. Vote des budgets 2025

Le conseil a pris connaissance, lors d'une réunion de travail, des résultats 2024 et de la proposition de budget 2025.

Il vote, à l'unanimité, les budgets proposés (pour rappel les budgets doivent être votés en équilibre ou en suréquilibre) :

EAU Dépenses de Fonctionnement : 65 707.33 €
Recettes de Fonctionnement : 65 712 €

Dépenses Investissement : 26 982 €
Recettes d'Investissement : 27 069.53 €

BOIS Dépenses de Fonctionnement : 201 500 €
Recettes de Fonctionnement : 296 021.30 €

Dépenses Investissement : 10 623.28 €
Recettes d'Investissement : 10 623.28 €

COMMUNE Dépenses de Fonctionnement : 345 010 €
Recettes de Fonctionnement : 345 010 €

Dépenses Investissement : 154 824.79 €
Recettes d'Investissement : 154 853.88 €

Le Conseil donne son accord, à l'unanimité pour la fongibilité des crédits entre chapitres budgétaires, comme le permet la nomenclature M57.

4. Vote des impôts locaux

Monsieur le maire avait transmis, lors de la préparation budgétaire, l'éventualité d'augmenter les impôts pour faire face aux dépenses supplémentaires liées au groupement scolaire et à la médiathèque.

Pour certains conseillers, il serait préférable d'augmenter régulièrement les taux d'imposition de 1 ou 2 % par exemple plutôt qu'une augmentation plus importante selon les besoins.

Monsieur le maire informe le conseil que la commune n'a pas reçu le montant des bases d'imposition pour l'année 2025 et propose de reporter la décision lors d'une prochaine réunion. Il rappelle que le vote des taux doit être fait avant le 15 avril de l'année.

5. Tarif de l'eau

Monsieur le maire rappelle que le conseil avait fait le choix de ne pas augmenter le prix de l'eau ces dernières années. Au vu des résultats financiers, il apparaît nécessaire toutefois d'avoir une recette supplémentaire pour équilibrer le budget Eau.

Le Conseil vote, par 9 voix pour et 1 contre, une augmentation de la part fixe de 10 € soit 62.50 € par logement / an. Ce choix d'augmenter la part fixe plutôt que le prix de l'eau au m³ est justifié par plusieurs membres du conseil qui souhaite que les coûts liés aux réseaux et à l'entretien de ceux-ci soient répartis entre tous et pas seulement en fonction des consommations. Des conseillers regrettent toutefois que les petits consommateurs soient « pénalisés » car en augmentant la part fixe, le prix de l'eau revient plus cher aux petits consommateurs, notamment les résidents secondaires.

6. Point sur le transfert de la compétence Eau à la communauté de communes

La décision de transférer la compétence Eau à la communauté de communes n'a pas encore été prise : un vote sera fait en conseil communautaire le 15 avril et en fonction du résultat, les conseillers municipaux devront également se prononcer.

Monsieur le maire et l'adjoint en charge de l'eau, font part des réunions tenues avec les communes membres du Syndicat des eaux des tereaux et les commissions ad hoc à la communauté de communes.

Ils informent que, quelle que soit la décision prise (transfert de la compétence ou non), le prix de l'eau augmentera dans les années à venir. En effet, ils rappellent que des travaux sont nécessaires au niveau de la station de pompage (unité de filtration) et sur certaines conduites (chemin du lac et les creux). Par ailleurs, ils souhaitent travailler à une sécurisation de la ressource avec la recherche d'une ressource autre que le lac.

7. Ouverture poste Attaché Territorial

Monsieur le maire informe le Conseil que la secrétaire de mairie, suite à sa demande, a été inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Attaché.

Le Conseil accepte de nommer Mme Bourdin sur un poste d'attaché et d'ouvrir le poste à compter du 1^{er} avril 2025 (et donc de fermer le poste actuel de rédacteur principal 1^{ère} classe).

6. Affaires diverses

- La commune a reçu les relevés de vitesse réalisés par le STA en janvier, sur la route départementale, aux entrées du village : la première étude ne fait pas apparaître de nombreux excès de vitesse. Monsieur le maire prendra contact avec les services du STA pour avoir plus d'éléments d'analyse.
- Sonorisation Eglise : La commune n'a pas reçu le devis de la société Depann Elec. Vision Elec a modifié son devis avec seulement 2 enceintes comme souhaité par le conseil. Le Conseil valide ce devis pour un montant de 4 380.60 € HT.
- Un compte-rendu du conseil communautaire du 11 mars est fait en séance, notamment la présentation des résultats financiers 2024.
- Une vente de feuillus entre habitants, aux enchères, aura lieu à la salle polyvalente le mardi 25 mars à 20 h. Un point est fait en séance sur l'exploitation de la parcelle 1 qui a nécessité la fermeture de la route entre Les Grangettes et Oye-et-Pallet : de nombreuses incivilités ont été signalées notamment des piétons et cyclistes qui n'ont pas respecté l'interdiction liée à la route barrée.

La séance est levée à 22 H 40
Les Grangettes, le 14 mars 2025.

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and loops around. To the right of the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DES GRANGETTES' at the top, a central emblem, and '25160 Doubs' at the bottom. There are two small stars on either side of the bottom text.